

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de Juin, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Jean-Claude BURNUYTO, Bruno VIENNE, Véronique HERMANT (partie à 23h00), Eugène DELAMBRE, Nathalie PRUVOST, Laury FLIPPE (arrivé à 20h45), Laurent DHE, Sylvie COUSIN.

Absents excusés : Dorothée LEFEBVRE, Clément BACRO

Absents : Daisy LAINE, Marc DUCANSEL

Procuration : Dorothée LEFEBVRE donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Jean-Claude BURNUYTO

Début de séance : 20h10

Séance levée à 23h10

1) Présentation d'un projet éolien par « h2air »

Madame BARBIER informe que la présentation d'un projet éolien par « h2air » n'aura pas lieu ce jour car la personne qui devait présenter ce projet est cas contact de la COVID.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mai 2022

Monsieur DELAMBRE souhaite préciser, concernant la cantine, qu'il avait proposé une solution qui ne coûtait rien à la commune, à savoir établir une facture en fin de mois. Cette solution serait plus simple et éviterait davantage les impayés. De plus, il aimerait avoir un bilan de la cantine/garderie pour faire le point.

3) Retour du service urbanisme de la CCSA du permis modificatif de l'EARL de la Censelette

Madame BARBIER informe que l'arrêté du permis modificatif de l'EARL de la Censelette est revenu en mairie.

Extrait de l'arrêté : « Vu l'objet de la demande modificative : le stationnement de véhicules de transports en commun (12 autobus) en remplacement d'un stockage de matériels agricoles sur un terrain situé rue du Rossignol LES MOULINS à BUCQUOY 62116.

ARRETE

Article 1 : Le permis modificatif est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Les prescriptions émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais devront être strictement respectées ».

Madame BARBIER explique que les prescriptions du SDIS consistent notamment à mettre en place une réserve incendie privée qui est déjà existante.

Madame BARBIER informe qu'elle était favorable au projet de construction d'un hangar agricole. L'arrêté du permis modificatif est accordé.

Madame GERARD demande de rappeler Monsieur DELBE afin de lui préciser que les chauffeurs doivent respecter la vitesse, les virages, ne pas monter sur les trottoirs ni abîmer les talus en passant avec les bus. Seule une chauffeuse respecte ces recommandations. Madame BARBIER lui répond qu'un mail a déjà été envoyé à Monsieur DELBE à ce sujet.

4) Compte-rendu de l'état des routes du Rossignol et d'Hébuterne après le passage de Messieurs COIN et HAIGNERE du Département

Monsieur MUCHEMBLED donne lecture du compte-rendu émis par le Département :

Rue d'Hébuterne :

Mme le Maire souhaite être conseillé par rapport à des travaux de réfection voirie de la rue d'Hébuterne. En effet, celle-ci est très dégradée par endroit et supporte notamment un trafic de bus (40 passages par jour) et de tracteurs. Cette voie dessert notamment un hangar agricole qui accueille également des bus de la RRT (12).

Après visite sur place, il apparaît que la rue puisse être découpée en 2 ou 3 tronçons par rapport à l'état visuel de la chaussée. En effet, le début de la rue est moins détérioré que le reste en remontant vers le hangar. Il a été conseillé à Mme le Maire de contacter des entreprises de travaux publics pour pouvoir établir un devis de réfection de chaussée (car pas de structure existante d'après la commune et riverains) et étudier la possibilité de retraiter en place suivant la structure de la voirie existante. Cette dernière option est à confirmer par la réalisation de sondages structurels.

Dans l'urgence, il a été conseillé à la commune de traiter les nids de poule et de recouvrir l'ensemble de la rue par un enduit superficiel (gravillonnage) afin de limiter les détériorations liées notamment aux intempéries en étanchant la chaussée.

Madame BARBIER précise qu'il est donc nécessaire de décaisser la chaussée et de la refaire au minimum à 60 cm de profondeur. Le budget n'est pas connu mais sera conséquent, il est conseillé de faire trois tronçons, ce qui permettra d'obtenir la subvention FARDA trois fois (soit trois fois 15 000€). Une étude sera faite pour programmer les travaux sur le budget de 2023.

Messieurs COIN et HAIGNERE précisent cependant qu'il n'est pas possible de laisser la route dans cet état en attendant. Cette année, il faudra donc réparer les nids de poules et faire une émulsion en passant par la société DELAMBRE qui est compétente pour ces réparations.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il est inutile de refaire l'émulsion et les nids de poule cette année et de refaire les routes totalement en trois tronçons l'an prochain. Madame BARBIER lui répond que les trois tronçons permettront d'obtenir trois fois le FARDA et que les « petites » réparations ne dureront pas plus d'une année avec le passage des bus.

5) Emulsion des rues d'Hébuterne et du Rossignol

Madame BARBIER donne lecture du devis proposé par l'entreprise DELAMBRE pour la réparation des nids de poule rue d'Hébuterne et l'émulsion à faire rue d'Hébuterne (500 ml) et rue du Rossignol (100 ml) pour un montant total de 19 560€ TTC.

Pourquoi ne pas demander deux autres devis avant de prendre une décision. Monsieur BURNUYTO pense que l'entreprise DELAMBRE étant sur place, cela coûterait moins cher. Madame GERARD n'est pas d'accord. Madame BARBIER explique qu'elle aimerait qu'une décision soit prise rapidement afin que les travaux soient effectués pendant l'été.

L'ensemble du conseil autorise Madame BARBIER à signer le devis. Madame GERARD informe que son mari pourra suivre les travaux.

Madame GERARD souligne que les travaux du lycée risquent d'avoir lieu en même temps.

6) Remplacement des deux ordinateurs de la mairie

Madame BARBIER explique que les ordinateurs de la mairie sont obsolètes et qu'il est nécessaire de les changer. Nos ordinateurs actuels proposent une version familiale au lieu d'une version professionnelle et fonctionnent avec Windows 7. Elle présente le récapitulatif des devis proposés par trois prestataires :

	TETRA Informatique	DJP Service informatique	L'informatique de l'Artois
Remplacement des 2 ordinateurs de la mairie	Fujitsu esprimo P5011 Micro-tour Intel Core i5-8GB-64Go Super Multi UHD Win 10 Pro 64 bits Souris Clavier USB Garantie 1 an Moniteur LCD iiyama ProLite LED Microsoft Office Famille et Petite Entreprise 2021 Clavier et souris Logitech MK 120 USB <u>2 484.62€ HT</u>	Lenovo ThinkCentre Tiny Core i5 1035G1 + RAM 8Go- 256Go UHD Graphics Bluetooth 5.2 Win 10 pro 64 bits + garantie 3 ans Lenovo ThinkCentre Tiny in one 24 Gen 4 Ecran LED 24" DisplayPort Hautparleur Clavier souris sans fil Câble display port 2m Tapis de souris avec repose poignet en gel Microsoft office 365 business standard 1 an <u>2 656.00€ HT</u>	Lenovo ThinkCentre Tiny Ecran Support Tour PC + Web cam + Haut parleur Mini PC Lenovo Intel i5-8Go- 256Go-UHD Graphics 630 Wifi Bluetooth 5.1Gigabit Clavier + souris dell RF sans fil + Bluetooth Microsoft Office 365 personnel 1 an <u>2 091.28€ HT</u> Tapis souris avec repose poignet offert
Préparation et installation matériel informatique		970€ HT	218.75€ HT par ordinateur Soit 437,50€ HT
Frais de déplacement et livraison		78€ HT	9,21€ HT
TOTAL Matériels	2 484.62€ HT	3 704€ HT	2 537.99€ HT
Antivirus pour 3 ordinateurs (+l'ordinateur portable)	344€ HT par an ESET	165€ HT par an Trend Micro Worry Free	101.04€ HT par an ESET
Maintenance parc informatique pour 3 ordinateurs	900€ HT par an Appel et déplacement illimités	300€ HT (2 prestations par an)	1 035€ HT par an (18h/an)
TOTAL Antivirus et Maintenance	1 244€ HT par an	465€ HT par an	1 136.04€ HT par an
Option		2 Onduleurs : 298€ HT	

Madame BARBIER explique que l'informatique de l'Artois a personnalisé son devis, la personne s'est déplacée et a effectué un audit, ce qui oriente son choix vers ce prestataire.

Les conseillers remarquent que le matériel coûte moins cher à « l'informatique de l'Artois », cependant la maintenance est plus onéreuse. A la demande des conseillers, Madame BARBIER prendra contact avec l'informatique de l'Artois afin de négocier le coût de la maintenance et ajouter un double écran pour le poste du secrétariat à l'étage.

Madame GERARD précise que les avis sur internet sont positifs pour l'entreprise « L'informatique de l'Artois ».

Madame BARBIER rappelle que pour le passage à la M57, le contrat Horizon on line conclu avec notre prestataire JVS Maristem devra être remplacé par le contrat Horizon Villages Infinity.

7) Divers

- Vidéo protection

Madame BARBIER informe qu'elle a été contactée par la société LEASE PROTECT pour la vidéo protection. Madame DEY, qui représente cette société, a demandé si les caméras installées dans la commune étaient déclarées. De plus, elle précise que le matériel actuel n'est pas conforme. Madame DEY a donc, avec l'accord de Madame BARBIER, contacté la responsable de la vidéo protection à la préfecture qui a répondu que la commune ne possède aucune autorisation pour la vidéo protection. Or sur l'une des factures fournies par Monsieur SAVAUX, qui a installé l'équipement de vidéo protection, il est noté « après autorisation préfectorale ». Par la suite, Madame BARBIER a donc contacté Monsieur SAVAUX pour obtenir une copie de cette autorisation préfectorale. Monsieur SAVAUX l'a recontacté quelques jours plus tard pour l'informer qu'il n'avait pas retrouvé le document. Madame BARBIER pense qu'il est obligatoire de se mettre en conformité avec la réglementation et propose soit de faire le dossier nécessaire auprès de la préfecture soit de

retirer les caméras. Madame BARBIER se demande s'il ne serait pas utile de mettre des caméras au niveau de la salle de sports. Monsieur VIENNE et Monsieur BURNUYTO pensent qu'il faudrait au préalable installer une alarme. Monsieur VIENNE pense que Madame DEY est prise à partie car elle veut vendre un produit.

Madame BARBIER informe qu'elle demandera une étude qui indiquera s'il faut des caméras ou non dans la commune.

- Fêtes

Madame GERARD prend la parole, elle rappelle que la brocante aura lieu ce samedi 02 juillet de 10h00 à 17h00, l'apéritif aura lieu quant à lui le dimanche 03 juillet avec la présence d'une pizzeria et d'un château gonflable. Concernant le 13 juillet, le traditionnel « jambon grillé » sera proposé suivi par le feu d'artifice au stade. Madame GERARD demande l'aide des conseillers pour la cuisson des frites et du jambon.

Madame HERMANT informe que la friteuse serait à changer. Madame BARBIER donne le montant des factures pour la réparation de la friteuse. Différentes réparations ont eu lieu de 2013 à 2022 soit 1 469,54€. Monsieur VIENNE pense qu'il faudrait changer de prestataire pour les réparations. Madame BARBIER précise qu'elle se renseignera pour acheter une nouvelle friteuse. Peut-être une friteuse électrique, il faut auparavant s'assurer que l'alimentation électrique est suffisante. Monsieur DHE pense que l'on peut utiliser les branchements forains.

Madame GERARD demandera le prêt de la friteuse de l'AJA.

Monsieur DHE, Monsieur BURNUYTO et Monsieur FLIPPE informent Madame GERARD qu'ils aideront le 13 juillet.

Madame GERARD commandera la bière et la pompe à bière chez GRESELLE. Monsieur FLIPPE propose d'effectuer la commande chez MATTIOLI car il pèse le fût qui n'est pas terminé et ne facture que la bière consommée.

Madame BARBIER explique qu'un réfrigérateur de 570L a été commandé pour un montant de 1 273,20€ TTC et sera livré avant le 13 juillet, il sera installé dans le local sur la place.

- Village

Madame HERMANT souhaiterait savoir si une demande pour la création d'un terrain de pétanque a été faite. Madame BARBIER informe qu'elle a eu une demande verbale et qu'elle a précisé qu'elle souhaiterait une demande écrite afin de pouvoir la présenter aux conseillers mais qu'à ce jour elle ne l'a pas eue.

- Cabinet médical

Madame HERMANT demande si la maison médicale va s'agrandir. Madame BARBIER n'a pas eu d'écho à ce sujet. Monsieur MUCHEMBLED informe que Madame ROCHE est venue en mairie en septembre 2020 pour discuter avec Madame BARBIER du devenir du cabinet médical. Monsieur MUCHEMBLED a de son côté été interpellé par le Docteur DEPLANQUE et par Madame CACHEUX à ce sujet. Après conseils de Madame QUINDROIT de la CCSA, Monsieur MUCHEMBLED a pris contact avec les médecins (qui doivent bientôt partir en retraite). Il informe que la région peut accorder des subventions. Le Docteur DEPLANQUE propose que la commune achète les bâtiments du cabinet médical et les louent à des jeunes médecins.

Madame COUSIN demande si les médecins ont des successeurs à proposer.

Monsieur MUCHEMBLED insiste sur la priorité de garder les médecins à Bucquoy.

Monsieur FLIPPE pense que même si la commune achète le cabinet médical, cela n'amènerait pas forcément les jeunes médecins à s'installer. Monsieur MUCHEMBLED répond que cela réduirait les charges de ces jeunes médecins et les inciterait justement à s'installer à Bucquoy. Monsieur MUCHEMBLED informe que désormais les médecins ne revendent plus leur patientèle.

Monsieur FLIPPE informe que de nouveaux médecins libéraux interviennent au centre hospitalier et seraient peut être intéressés pour s'installer à Bucquoy.

Monsieur VIENNE se demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire bâtir un nouveau bâtiment avant de demander combien serait vendu le cabinet médical actuel. Mais pour ce faire, il faut trouver un terrain.

Madame GERARD précise que parmi les professionnels de santé, il manque un dentiste sur la commune.

Madame BARBIER pense que les autres professionnels de santé, actuellement installés à Bucquoy, ne sont pas prêts à se regrouper dans le même bâtiment.

Monsieur MUCHEMBLED propose de contacter l'ARS au préalable afin de connaître la marche à suivre.

Monsieur FLIPPE précise que la télémédecine se développe.

- Chemin

Madame HERMANT et Monsieur DELAMBRE demandent ce qu'il en est du chemin de Douchy au Hameau d'Essarts. Avant de refaire le chemin, il serait préférable de reboucher le trou.

Il est précisé qu'une étude avait été faite par le maire précédent mais les travaux n'avaient pas été entrepris car ils étaient trop coûteux.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il faudrait amener l'eau vers le bassin afin d'éviter l'inondation du chemin.

Madame GERARD propose que la société DELAMBRE rebouche le trou quand il fera les nids de poule rue d'Hébuterne. Madame BARBIER pense que les employés de la commune pourraient reboucher le trou avec des cailloux.

Pour information, Monsieur MUCHEMBLED réunit la commission des chemins ce mardi 28 juin.

- Agents communaux

Madame BARBIER informe que le contrat PEC de Madame LECLERCQ Emilia se termine et ne sera pas renouveler par Pôle Emploi. Madame BARBIER a été interpellée par Madame NAWROCKI pour savoir ce qu'il sera décidé à la rentrée de septembre. Madame BARBIER donne lecture du courrier de Madame NAWROCKI, directrice de l'école maternelle qui informe de l'efficacité d'Emilia au sein de l'école maternelle. Les effectifs de la rentrée de septembre 2022 vont augmenter par rapport à septembre 2021, à savoir 20 élèves en grande section, 24 élèves en moyenne et petite section et 27 élèves en petite section et toute petite section. Madame BARBIER souhaiterait renouveler le contrat d'Emilia sur 20h ou 22h par semaine. Elle pense que prendre une nouvelle personne en contrat PEC n'est pas

préférable car Emilia est vraiment très appréciée des enfants, des enseignantes et des parents.

Monsieur FLIPPE demande si les effectifs sont confirmés car il a su que les enfants d'Achiet-le-Petit iraient à l'école d'Achiet-le-Grand car la commune de Bucquoy demande 1 000€ pour les élèves de maternelle. Monsieur DELAMBRE précise que Monsieur le Maire d'Achiet-le-Petit a demandé les comptes de Bucquoy qui justifient cette somme. Madame BARBIER informe qu'avant seul le tarif primaire était appliqué car le forfait communal n'était pas versé aux élèves de maternelle à l'école St Joseph. La convention prévoit que le tarif appliqué à la commune d'Achiet-le-Petit est identique à celui que la commune de Bucquoy accorde à l'école St Joseph. Madame BARBIER informe que les 1 000€ demandés par élève de maternelle est dans la moyenne basse au niveau national. Madame BARBIER précise qu'un forfait communal ne se limite pas aux fournitures scolaires, il faut calculer le chauffage, l'eau, l'électricité, le nettoyage et les petites réparations des bâtiments, le personnel communal mis à disposition, l'achat de meubles, ... Elle précise que ces éléments seront communiqués à Monsieur le Maire d'Achiet-le-Petit dès que possible.

Concernant Emilia, un CDD de septembre 2022 à juillet 2023 pourrait lui être proposé mais il n'y aura plus l'aide de l'état.

Madame BARBIER informe qu'un recrutement d'agent technique espaces verts a été mis en place pour un CDD de 3 mois en vue de palier à l'absence des agents pendant les congés d'été. A ce jour, une candidature est parvenue en mairie.

- Parc de jeux

Madame BARBIER informe que le sol souple a été remplacé la semaine dernière. Elle précise qu'elle va prendre un arrêté pour interdire les cyclomoteurs dans le parc de jeux.

- Fête de la musique

Monsieur DELAMBRE demande pourquoi les conseillers n'ont pas été informés du concert à l'église vendredi soir pour la fête de la musique. Madame GERARD, qui est présidente de l'association « GENERATION MUSIQUE », informe que seules des affiches ont été faites, aucune invitation n'a été distribuée.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 18 juillet.
--